

Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous  
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu  
le jeudi 17 mars 2015 à 20 heures, à la Maison communale

Objet :

~  
CONVOCAATION du  
CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

-----  
L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18.02.2016**
- 2. Assemblée générale extraordinaire Vivalia du 22.03.2016 – Accord sur les points inscrits à l'ordre du jour et sur les propositions de décisions y afférentes**
- 3. Maison du Tourisme de Gaume – Statuts consolidés – Approbation**
- 4. Maison du Tourisme de Gaume – Désignation délégués**
- 5. Marché emprunts – Répétition de services similaires**
- 6. Délégation au Collège communal en vue de la passation des marchés publics**
- 7. Approbation du compte 2015 du centre sportif et de loisirs Florenville asbl**
- 8. Octroi d'un subside au centre sportif et de loisirs Florenville asbl**
- 9. Décision sur le compte 2015 de la Fabrique d'Eglise de Villers-devant-Orval**

- 10. Bail parking bpost – Approbation**
- 11. Renon location aisance à Sainte-Cécile au lieu-dit « Vérigelles » - Décision**
- 12. Mise à disposition aisance à Sainte-Cécile au lieu-dit « Vérigelles » - Décision**
- 13. Renon location aisance à Sainte-Cécile au lieu-dit « Chemin de Cugnon » - Décision**
- 14. Acquisition terrain à Florenville à M. Dupont**
- 15. Vente excédent de voirie à M. Vazquez Jacques et Mme Crowet**
- 16. Restauration du christ de Watrinsart – Non valeur – Décision**
- 17. Remise en état sanitaires SC Villers-devant-Orval – Décision**
- 18. Réfection de la voirie du Clos Michel – Décision**
- 19. Aménagement des trottoirs Rue de Carignan – Décision**
- 20. Stratégie de développement local leader du PWDR 2014-2020 – Décision**
- 21. Contrat entretien infrastructure serveur et Body shopping – Décision**
- A la demande de M. J.P. Lefèvre, Conseiller communal :*
- 22. Ancien presbytère de Muno**
- 23. Commission informelle de sécurité**
- 24. Espace camping-car avec borne d'alimentation**
- 25. Conversion prime communale du parc à conteneurs en chèque-commerce**
- 26. Sécurisation emplacement Croix de Justice de Martué**

*En communication*

**27. Décisions de la tutelle en matière financière**

**28. Rapport annuel relatif aux subventions accordées  
Exercice 2015**

Par le Collège,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore

